

06025

Code INSEE

COMMUNE DU BROC

Budget Principal

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TORNATORE Emile, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 1 595 276.00 E
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 E

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice:	15
Nombre de membres présents:	11
Nombre de suffrages exprimés:	12
VOTES :	
Contre	1
Pour	11

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	934 479.72 E
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	660 796.28 E
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	1 595 276.00 E
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	0.00 E
R 001 (excédent de financement)	457 259.45 E
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement	960 367.84 E
Excédent de financement (1)	0.00 E
Besoin de financement F	=D+E 503 108.39 E
AFFECTATION = C	=G+H 1 595 276.00 E
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	503 108.39 E
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	1 092 167.61 E
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 E

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par TORNATORE Emile, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/04/2010 et de la publication le 06/04/2010.

A Le Broc, le 29/03/2010.

